



Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 23 mai, à 17 heures, les Membres du Conseil d'Administration du Cercle sportif de l'Institution Nationale des Invalides (CSINI), régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase du CSINI sous la présidence du Lieutenant-colonel (er) Gaëtan de la VERGNE.

<i>Sont présents</i>	<i>Sont absents excusés</i>
<u>/ Membres de droit /</u>	
- M. le MGI Michel GUISSET , Directeur de l'INI	- M. le GCA (2s) Christophe de SAINT CHAMAS , Gouverneur des Invalides,
Membres du Conseil d'Administration : <u>/ Membres du Bureau /</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - M. le LCL (er) Gaëtan de la VERGNE, Président - M. Raymond ZAMPIERO, Vice-président - Mme Catherine AFLALO, Secrétaire générale - Mme Chloé FRANCAVILLA, Secrétaire générale adjointe - M. le MAJ Pascal GODET, Trésorier - M. Antoine CANALE, Trésorier adjoint 	
<u>/Autres membres du Conseil d'Administration /</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - M. le LCL (er) Denis BOTHERON - Mme Valérie CHEVALERAUD MASSON - Mme Diane GOLI - M. Franck MENDES - M. Thierry du RIVAU - M. le LCL (er) Bertrand TAUZIN - M. Jean-Louis TAXIL 	<ul style="list-style-type: none"> - M. le CDT (RC) Stéphane COLIN - M. le CRE GAL DIV (2s) Gilbert FÈVRE - M. Benoît LABORDE-BARBANEGRE - Mme Claire LE STRAT - M. Paul LE CAM, Directeur de Saint Jean de Dieu
<u>/ Membres Bienfaiteurs /</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - M. le LT Georges MORIN représentant M. André AUBERGER Président de la Fondation des Plus Grands Invalides de Guerre (FPGIG), M. Raymond CASAL Président de l'ANPGIG et M. Patrick REMM Président de l'UBFT « Les Gueules cassées » - M. le GDI (2S) Jean-Jacques POCH Délégué général représentant le GAA (2S) Gratien MAIRE Président de la Fédération Tégé - M. Ramiro RIERA Président du Fonds d'entraide GMF - M. le COL (er) Richard PERNOD, Président de la commission communication, remplaçant M. le GCA (2S) Robert RIDEAU Président de la Fédération André MAGINOT (FNAM) 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Alain BOUHIER Directeur adjoint chargé de la vie associative de l'UBFT « Les Gueules Cassées » - M. André-Louis LECAILLE responsable Pôle Défense GMF Direction Marketing Communication et Partenariats - M. l'IGHCA (2S) Marc LECLÈRE Président de l'UNÉO - M. Marc SAUVAT Président de l'ACEF Rives de Paris
<u>/ Invités /</u>	
- M. le GAL René PETER Secrétaire Général de La FRANCE MUTUALISTE, représentant M. Dominique BURLETT Président	
<u>/ Membre consultatif /</u>	
-M. le CDT Bertrand PESQUIÉ , Directeur administratif et sportif du CSINI	

p.1

1. Accueil par le Président

Le Président ouvre la séance, remercie chacun pour sa présence et se réjouit tout particulièrement d'avoir pu inviter à nouveau les partenaires après deux années de restrictions sanitaires qui ont empêché de rassembler des assemblées trop vastes.

Il accueille ainsi le Général PETER qui représente la France Mutualiste, le Général POCH au titre de Tého, Monsieur RIERA au titre de la GMF, le Colonel PERNOD au titre de la Fédération André MAGINOT (FNAM), le Lieutenant Georges MORIN, au titre des Gueules cassées, mais également en tant que membre d'honneur, fondateur du CSINI.

Le Général de corps d'armée (2s) Christophe de SAINT CHAMAS, Gouverneur des Invalides, étant retenu par ses fonctions de Président du Comité de la Flamme sous l'Arc de triomphe, n'est pas présent.

Le Président annonce également avec tristesse le décès du Colonel ROUX, Pensionnaire, décédé ce dimanche. Il était une figure du Cercle, fidèle au gymnase, et avait participé en 2021 au stage alpin dit « d'aération » réservé aux pensionnaires.

2. Approbation du PV du CA du 16 décembre 2021

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 16 décembre 2021, mis aux voix, *est approuvé à l'unanimité.*

3. Rapport moral et d'activités pour l'année 2021

Le Président donne lecture de son rapport, remerciant à cette occasion le Médecin Général Inspecteur Michel GUISSSET, Directeur de l'INI, qui a permis au CSINI de reprendre ses activités au premier semestre 2021. Le Président souligne également que le stage de ski de fond a survécu même au cœur de la crise sanitaire puisqu'il s'organisait sans avoir nécessairement recours aux remontées mécaniques.

L'entraînement pour les athlètes de haut niveau a également repris sans qu'il y ait malheureusement d'athlètes du CSINI sélectionnés pour participer aux Jeux paralympiques de Tokyo.

Le Président précise à cette occasion le parcours de Damien LETULLE, nouvelle recrue du CSINI, qui a participé, étant valide, aux Jeux Olympiques d'Atlanta en 1996 au sein de l'équipe de France de tir à l'arc. Après un grave accident et une longue rééducation à l'Institution Nationale des Invalides, il a récemment été encouragé à reprendre son sport, les avancées technologiques lui permettant aujourd'hui, même paralysé des quatre membres, de décocher avec précision ses flèches. Résidant en Loire-Atlantique, il s'entraîne localement, mais a souhaité rejoindre le club parisien pour porter ses couleurs. Il est désormais, depuis un an, dans l'équipe du CSINI, soutenu également par la Mairie de Paris.

C'est l'occasion d'évoquer un point d'actualité puisque Marc-André CRATERE, un des athlètes de haut niveau du CSINI, escrimeur, rentre de la Coupe du Monde organisée en Thaïlande, après deux ans d'interruption pour blessure, avec deux médailles : l'argent à l'épée et le bronze au sabre, en individuel. C'est un signe très encourageant.

Le Président précise que la crise sanitaire a induit des changements dans les pratiques et comportements – certains quittent la capitale ou s'organisent autrement pour faire du sport –, et que, même s'il y a des nouveaux venus, il y a donc moins d'adhérents que l'année précédente au CSINI.

Enfin, il salue la présence de deux apprentis qui sont venus enrichir les effectifs du Cercle, l'un au secrétariat, élève en Bachelor de marketing et de communication du sport et l'autre, étudiante en Master d'activités physiques adaptées (STAPS VHMA), qui a œuvré au gymnase, essentiellement auprès des pensionnaires.

En l'absence de questions sur ce rapport, il sera présenté à l'Assemblée générale pour approbation.

CA GV

4. Rapport financier et quitus pour l'année 2021

Le Trésorier donne lecture du rapport financier pour l'année 2021.

Il souligne que le total du **bilan** de l'exercice 2021 s'élève à 378 148 € et est ainsi en diminution de 21 373 € par rapport à l'exercice 2020.

À l'actif, cette diminution est essentiellement due à la diminution de 52 379 € de la valeur nette des immobilisations ; à des acquisitions pour une valeur de 15 543 € qui concernent principalement l'achat de 900 € de matériel de bureau et de 14 643 € de matériel sportif – cette somme ayant été entièrement financée par les partenaires FNAM (Fondation André Maginot) et PAF (Patrouille de France). Les amortissements de l'exercice se montent à 67 921 €, les autres titres immobilisés sont stables à 60 750 € et représentent l'achat de parts sociales de la Banque Populaire Rives de Paris en vue d'un emploi à plus long terme de l'excédent de trésorerie. Les créances clients augmentent de 7 852 €, les autres créances de 6 668 €, les disponibilités de 9 894 € et les charges constatées d'avance de 6 590 €.

Au passif, les fonds propres sont en diminution de 40 494 € du fait des subventions d'investissement reçues et affectées (14 643 €), de la reprise de la quote-part 2019 des amortissements des subventions d'investissement (66 420 €), du résultat excédentaire de l'exercice de 11 283 €, et de dettes en augmentation de 19 120 € en raison d'une augmentation des dettes fournisseurs de 1 496 € et des dettes fiscales et sociales de 10 347 €, comme des autres dettes pour 17 969 €.

Les dettes sociales et fiscales représentent principalement les provisions pour congés payés augmentées des charges sociales, les charges sociales non encore prélevées par l'URSSAF et le prélèvement à la source sur les salaires. Compte tenu de la pandémie, l'URSSAF a reporté les prélèvements des charges sociales pour soutenir la trésorerie des associations. Ces charges sociales de 28 601 € ont toutefois été payées en avril 2022, le CSINI disposant alors de la trésorerie nécessaire pour le faire.

À cela s'ajoute une diminution des produits constatés d'avance de 10 692 €.

Le compte de résultat retrace des produits d'exploitation en augmentation de 6 617 € due à une hausse des subventions (+7 800 €) et une subvention exceptionnelle de 9 820 € liée à la prise en charge par l'État de cotisations de Sécurité sociale en raison de la COVID 19. Cependant, on peut observer une participation aux stages en diminution de 3 736 € qui se retrouve de facto en moins dans les charges ; une diminution des dons de 4 756 € du fait notamment de la non-récurrence d'un don exceptionnel de 4 000 € en 2020 ; et une diminution des cotisations de 2 510 € (en raison d'un début de saison encore perturbé par la pandémie et des cotisations réduites pour les adhérents ayant payé en 2020). Les produits financiers sont en diminution de 124 €.

En parallèle, les charges d'exploitation sont en augmentation de 5 253 € en raison de charges du compte achats et charges externes en augmentation de 12 317 € avec plus spécifiquement une augmentation de 4 180 € des frais d'entretien des véhicules – pour certains largement amortis – et d'une augmentation de 6 398 € du petit matériel sportif toutes sections.

Les charges des sections sportives sont en augmentation de 3 783 € ceci en raison de la reprise des compétitions au cours du 2ème semestre 2021.

Les charges de personnels sont en diminution de 2 230 €, mais avec une augmentation des salaires et une diminution des charges de Sécurité sociale. Le coût salarial de l'embauche des deux stagiaires en contrat d'apprentissage depuis septembre 2021 est pris en charge par l'organisme de formation (AFDAS), le reste à charge pour le CSINI étant d'environ 1 500 €. Il est également rappelé que dans le cadre de la préparation des Jeux paralympiques de Paris 2024 un effort financier pour le maître d'armes, limité dans le temps, a été décidé pour l'encadrement des escrimeurs lors des compétitions et stages en France et à l'international ce qui représente environ 13 000 € pour cet exercice, mais une partie est affectée directement à l'activité escrime pour environ 4 000 €.

GV
CA

À cela s'ajoute une diminution des impôts et taxes de 777 € et de 4 058 € des dotations aux amortissements.

En conclusion, l'exercice 2021 affiche un excédent de 11 283 €, en diminution de 2 282 € par rapport à 2020. Cela s'explique par une reprise progressive des activités normales du CSINI et par des aides accordées dans le cadre de la COVID et par un bon maintien du niveau des subventions.

Le Président souligne la décision prise d'exonérer de cotisation en 2021 les adhérents ayant payé leur cotisation au titre de 2020 au vu de la situation sanitaire et de la nécessaire fermeture des activités. Cela n'a pas été une pratique de tous les clubs sportifs.

Le Trésorier indique que la Commissaire aux Comptes a utilement alerté le CSINI sur la possibilité de réduction de charge de 9 820 € pour cause de pandémie. Elle estime également que « l'effet Covid » pourrait perdurer encore quelque temps ; les excédents dégagés par l'activité cette année sont en l'occurrence dus à la moindre activité générée du fait de la crise et des restrictions sanitaires.

Thierry du RIVAU demande si le Cercle ne court pas le risque de voir certains partenaires souhaiter récupérer leur donation ou subvention.

Le Président répond que personne n'a donné de signal en ce sens, mais que les justificatifs des dépenses sont évidemment à disposition de qui les demanderait.

Le Général POCH, pour Tego, qui subventionne largement le Cercle, précise qu'il n'est pas question de récupérer d'éventuels tantièmes de la subvention.

C'est toutefois l'occasion pour lui d'évoquer ce qu'il perçoit comme un manque de visibilité du soutien de Tého au CSINI, appelant de ses vœux la possibilité de communiquer davantage et peut-être de manière plus ciblée, autour d'événements et de stages. Une visibilité accrue de ce soutien serait importante pour tous.

Le Général PETER soutenant l'idée que certaines dépenses fléchées peuvent parfois permettre de communiquer plus facilement.

Le Colonel PERNOD souligne également l'importance accrue de communiquer aujourd'hui.

Le Trésorier adjoint indique toutefois que le fonctionnement du Cercle, avec plusieurs sources de financement de nature et aux modalités diverses ne permet pas toujours d'attribuer un financement à un seul stage ou événement.

Les Secrétaire générale et Secrétaire générale adjointe conviennent qu'il pourrait être opportun de communiquer davantage sur la vie quotidienne du Cercle comme sur les différents événements qui sont peut-être plus faciles à relayer pour les différents partenaires.

D'un accord commun, il s'agit toutefois là d'une politique de communication à affiner plus que réellement de fléchage budgétaire. Le Président du CSINI entend ces demandes légitimes et il est convenu de discuter prochainement des améliorations possibles à proposer aux partenaires.

Le Président annonce ensuite un don exceptionnel de 300 000 euros fait par Solidarm en mars 2022. Ce don sera inscrit dans les comptes du Cercle pour l'année à venir et utilisé pour financer des investissements pérennes qui, sans cela, n'auraient pu être faits. Il n'entrera pas dans le financement du fonctionnement de l'association.

Diane GOLI signale à cette occasion qu'elle souhaiterait que certains appareils – notamment de musculation – puissent être rénovés ou remplacés, ce à quoi le Directeur répond qu'il n'y a aujourd'hui pas de matériel obsolète au Cercle sauf ceux qui sont gardés pour des raisons spécifiques.

Le Président rappelle alors la marche à suivre qui est de s'adresser aux responsables de section s'il y avait des besoins afin que ceux-ci puissent tout mettre en œuvre pour y répondre.

Thierry du RIVAU signale une coquille de date dans les annexes. Elle est corrigée.

Le président demande quitus pour les comptes 2021.
Quitus est donné aux trésoriers, à l'unanimité.

GV.
CA

5. Examen et arrêté des comptes 2021 et proposition d'affectation du résultat 2021

Il est précisé que le rapport de la Commissaire aux Comptes certifie les comptes du CSINI sans réserve ; il sera lu en Assemblée générale.

Le Président remercie les Trésoriers pour le travail accompli et en particulier le Général FEVRE qui a œuvré sur la première moitié de cette année.

Est ensuite soumise au vote du Conseil d'administration, la proposition d'affectation de l'excédent aux fonds statutaires.

L'affectation du résultat aux fonds statutaires est approuvée à l'unanimité.

6. Convocation d'une assemblée générale ordinaire et fixation de son ordre du jour et des résolutions à lui soumettre

L'Assemblée Générale est convoquée pour 18 h 30 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière AG en date du 27 mai 2021 – 1^{ère} résolution
2. Rapport moral et d'activité pour l'année 2021 – 2^{ème} résolution
3. Rapport financier et quitus (exercice 2021) – 3^{ème} résolution
4. Rapport du Commissaire aux Comptes et quitus (exercice 2021)
5. Approbation des comptes et affectations du résultat 2021 aux fonds statutaires (fonds propres avec droit de reprise) - 4^{ème} résolution
6. Budget prévisionnel 2022 - 5^{ème} résolution
7. Questions écrites

7. Questions diverses

Nouvelle grille de cotisation

Le Trésorier souhaite proposer une évolution de la grille de cotisation estimant, après avoir fait le point sur les pratiques du CSINI, qu'il y avait quelques cas particuliers qui ne respectent pas le principe d'équité entre les compétiteurs. Il suggère ainsi de mettre en place le paiement d'une demi-cotisation pour quelques compétiteurs qui, pour l'instant, bénéficient de l'engagement du CSINI et notamment de remboursement de frais en cas de déplacement, mais qui ne payent rien. Il propose également de mettre en place le paiement d'une demi-cotisation de 50 € pour les pilotes de tandems qui bénéficient gratuitement de l'entretien de leur vélo. Le principe qui guide cette proposition est l'équité et la responsabilisation de tous, cela n'aurait toutefois pas d'influence notable sur le budget du CSINI, les cotisations proposées étant minimales et les personnes concernées peu nombreuses.

Thierry du RIVAU estime que la présence d'un pilote pour l'activité de tandem pour les personnes malvoyantes est indispensable or, il s'agit de bénévoles qui sont relativement rares à trouver. Leur demander de payer cette cotisation ne lui semble pas opportun.

Le Colonel PERNOD ajoute que les bénévoles donnent de leur temps, mais sont aussi très impliqués, donnent beaucoup et se sentent très responsables pour en avoir eu l'expérience avec son propre père. Il n'est donc pas non plus favorable à cette modification de pratique.

Le Président se félicite de cette franche discussion et rappelle que c'est aussi pour échanger sur ce type de points de vue que le Conseil d'administration est ainsi réuni.

De fait, la proposition de modification de la grille de cotisation ne sera pas présentée à l'Assemblée générale des adhérents.

Le Président annonce ensuite que Tony ESTANGUET, Président du comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024, a demandé, via l'Armée de terre qui organise la journée « opération avec nos blessés » le 25 juin, de venir au Cercle le 3 juin prochain de 9 heures à 10 h 30. Il s'y fera présenter la reconstruction par le sport et le CSINI. Il souhaite à cette occasion rencontrer quelques sportifs, pensionnaires et blessés. Damien LETULLE viendra à cette occasion depuis Nantes. Marie-Amélie LE FUR, qui a déjà rendu visite au Cercle, devrait être également présente.

COGUV

Le Président conclut ce Conseil d'administration en rappelant le départ du commandant PESQUIE après 6 années au poste de Directeur du CSINI. Il rappelle les circonstances particulièrement difficiles dans lesquelles le Commandant PESQUIE a pris ces fonctions et il le remercie pour le bon travail accompli.

Le Président remercie également le Général de SAINT-CHAMAS qui, faisant ainsi suite à une demande émise lors du dernier Conseil d'administration, a permis que le poste de moniteur de sport traditionnellement géré par l'Armée de l'air et qui n'était plus pourvu depuis 3 ans soit à la rentrée prochaine occupé par un Major qui arrive de Barèges, et qui a des compétences de ski handisport. Un Marin succédera au SM BLAIN et un adjudant-chef de l'Armée de terre arrive de Tahiti pour renforcer l'équipe. Il y aura donc à la rentrée beaucoup de sang neuf, avec des moniteurs venant de toutes les Armées. Le Commandant DUPONT prendra quant à lui en septembre la succession du Commandant PESQUIE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président



LCL (er) Gaëtan de la VERGNE

La Secrétaire générale



Catherine AFLALO